

Les forces nucléaires de la France

Patrice Bouveret & Jean-Marie Collin
(in Les Notes de la FEP, n°12, sept. 2019, p. 8 et 9)

14/01/24

La France est au troisième rang des puissances nucléaires militaires avec un arsenal constitué selon la formule officielle, « *d'un plafond de 300 armes* » réparti entre les composantes nucléaires sous-marine et aérienne.

- La force océanique stratégique (FOST), avec 4 sous-marins lanceurs d'engins à propulsion nucléaire (SNLE), basé à l'Île Longue (Brest), concentre 85 % des armements nucléaires. Chaque sous-marin peut transporter 16 missiles intercontinentaux de type M51.2 ; chacun étant équipé de 1 à 6 armes nucléaires d'une puissance unitaire de 100 kilotonnes. Cette force est complétée par 6 sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) basés à Toulon, qui assurent la protection des SNLE et du porte avion *Charles-de-Gaule*.
- La force aérienne stratégique (FAS) se compose de deux escadrons de Rafale F3 (basé à Saint Dizier) porteur du missile de croisière ASMP-A, équipé de l'ogive nucléaire TNA d'une puissance de 300 kilotonnes ainsi que des avions ravitailleurs (basés à Istres). Cette force nucléaire est complétée par la force aéronavale nucléaire (FANu) qui est embarquée sur le porte-avions *Charles-de-Gaule*.

A ces deux composantes, il faut rajouter les systèmes de commandement, de surveillance, de transmission, etc., sans lesquels l'arme nucléaire ne pourrait pas fonctionner.

Le déploiement d'un tel arsenal nécessite de nombreuses infrastructures industrielles, de recherche gourmandes non seulement en crédits budgétaires, mais également coûteuses en terme de confiscations de matières intellectuelles, d'énergies et d'impact environnemental.

Sans compter les déchets nucléaires générés qui représentent selon l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs), actuellement plus de 9 % de l'ensemble des déchets nucléaires de la France !

Selon la Loi de programmation militaire (LPM) pour 2019-2025, 37 milliards d'euros vont être consacrés pour la modernisation et le renouvellement de tous les systèmes d'armes nucléaires français.

Sur le plan budgétaire c'est 13,7 Mds € de plus que par rapport à la précédente LPM sous la présidence Hollande et 16,75 Mds € de plus que la LPM sous le mandat du président Sarkozy !

Concrètement, cela signifie que le budget « dissuasion » est passé, en quelques années, de 3,2 milliards d'euros en 2013 à 4,5 Mds € en 2019 pour parvenir en 2025 à environ 6,5 Mds €. De quoi subvenir aux carnets de commandes – et aux bénéfices – des industriels du secteur militaire.

Et ce montant ne comprend qu'une partie des coûts, car il n'intègre pas, par exemple, les frais du personnel militaire, répertoriés dans le budget global de fonctionnement des armées...

Comme dans le nucléaire civil, il existe des « coûts cachés », des sommes importantes, qui seront donc payés par les prochaines générations. Il s'agit principalement des crédits pour le démantèlement complet des installations nucléaires militaires (Pierrelatte et Marcoule à l'horizon 2040/2050), des réacteurs nucléaires (6 en 2011, 12 en 2027) des sous-marins, des matières nucléaires à stocker pour des temps actuellement inconnus estimés toutefois à plusieurs milliers d'années !

- Le 20 janvier 2023, le président E. Macron annonce avec la nouvelle loi de programmation militaire que 5,6 milliards d'euros de crédits sont consacrés à la dissuasion française en 2023.

"Au mois de juillet dernier [2023], le Parlement adoptait la loi de programmation militaire 2024-2030, pour un montant de 413 milliards d'euros. Elle consacrait une hausse du budget militaire de 3 milliards d'euros par an jusqu'en 2027, puis de 4,3 milliards d'euros jusqu'en 2030, ce qui portera le budget de la défense nationale à 69 milliards d'euros en 2030, alors qu'il était de 32 milliards en 2017." (Alain Refalo sur plusieurs média et blogs mi-janvier 2024)

Cela alors que le 07 juillet 2017, l'ONU a adopté le **Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires, TIAN**, par, sur 197 membres de l'ONU, « pour » : 122 États, « Contre » : 1 (Pays bas), « abstention » : 1 (Singapour).

C'étaient les seules armes de destruction massive qui n'étaient pas encore couvertes par un traité d'interdiction, malgré les conséquences humanitaires et catastrophiques provoquées en cas de détonation intentionnelle ou accidentelle. Les armes biologiques ont été en effet interdites en 1972 et les armes chimiques en 1992. Il est incontestable que les armes nucléaires violent les lois de la guerre et constituent un danger manifeste pour la sécurité mondiale. Personne ne croit que le fait de tuer indistinctement des millions de civils est acceptable - peu importe la circonstance. Pourtant, c'est bien ce pourquoi les armes nucléaires sont conçues (i.e. celle de Hiroshima-Kawasaki, "petite", là, puisque ce qui se fait aujourd'hui est au moins sept fois plus puissant).

Le traité crée également des obligations pour soutenir les victimes de l'utilisation d'armes nucléaires (Hibakusha) et des essais et pour réhabiliter les dommages environnementaux causés par ces armes.

La France a – comme les 8 autres puissances nucléaires, États-Unis, Russie, Chine, Royaume-Unis, Israël, Inde, Pakistan, Corée du Nord – pratiqué une politique de la chaise vide durant l'ensemble du processus de négociations.

Pourtant la France a signé en 1992 le **Traité de Non-prolifération Nucléaire, TNP**, dont l'article 6 énonce la nécessité de « *poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires.* ». Elle l'avait réaffirmé notamment lors des conférences d'examen du TNP en mai 2000 à New York et 2010 en signant l' « *engagement sans équivoque de la part des États dotés d'armes nucléaires à parvenir à l'élimination complète de leurs armes nucléaires et par la même au désarmement nucléaires.* »

L'achat du Rafale par l'Inde de N. Modi constitue une volonté affichée – connue de la France et contraire à l'esprit du TNP et de ses engagements en matière d'exportation – de renforcer sa composante nucléaire aérienne, le rafale étant conçu pour porter des ogives nucléaires.

Effet collatéral : au 2ème semestre 2019 les pilotes indiens s'entraînent intensément au dessus de nos têtes en Nord Haute-Marne, Sud Meuse, Nord Aube, i.e. autour de la base des Rafales BA 113-St Dizier. Tous les jours sauf le dimanche et mauvais temps, ambiance de guerre... ils volent bas, et chaque avion doit faire en France au moins 1500 heures de vol (comme cela a été annoncé en Inde, là). Depuis, ont pris le relais ceux vendus au dictateur Sissi, aux pétromonarchies absolues du Qatar, des Émirats.

- 0 - 0 - 0 - 0 - 0 -

La face cachée de la bombe Déchets nucléaires militaires

Jean-Marie Collin & Patrice Bouveret

décembre 2021, Ican/Observatoire des armements, p. 24)

« La France possède actuellement un arsenal nucléaire qui est, selon la terminologie officielle « *inférieur à 300 armes nucléaires*⁴³ ». Mais, ce chiffre ne reflète pas la totalité des armes produites depuis 1960, dont le nombre serait de 1 260 armes⁴⁴ (chiffre 2012) ; les ogives ayant été démantelées et remplacées au cours des décennies par des armes de nouvelle génération, plus petites (taille et poids) et surtout plus résistantes aux agressions extérieures. Actuellement, les missiles balistiques M51 et M51.2 de la Force océanique stratégique (FOST) sont équipés depuis 2016 d'ogives type TNO (puissance unitaires estimée de 150 kilotonnes) qui viennent remplacer au fur et à mesure les ogives TN75 en service depuis le milieu des années 1990. Les Forces aériennes stratégiques (FAS) sont équipées, depuis 2009, d'ogives de type TNA (puissance unitaire estimée à 300 kilotonnes). D'ores et déjà, des études et développements sont en cours pour « *la tête nucléaire océanique future, et la tête nucléaire aéroportée future*⁴⁵ ». Il n'existe pas en effet de volonté des dirigeants politiques français actuels de mettre un terme à la politique de dissuasion nucléaire. Celle-ci doit se poursuivre, selon les processus de modernisation et de renouvellement en cours, au moins jusqu'en 2090⁴⁶. »

⁴³ Macron Emmanuel, président de la République française, Discours sur la stratégie de défense et de dissuasion, 7 février 2020.

⁴⁴ Norris Robert S, Kristensen Hans, « Nuclear pursuits 2012 », Bulletin of the Atomic Scientists 2012.

⁴⁵ Alvetti Vincenzo, directeur des applications militaires au Commissariat à l'énergie atomique, compte rendu n° 71, commission de la défense nationale et des forces armées, 30 juin 2021.

⁴⁶ Parly Florence, ministre des armées, Discours sur lancement en réalisation du programme sous-marin nucléaire lanceur d'engins de troisième génération, 19 février 2021.

● **Les réacteurs de propulsion** (p. 31 à 37) :

La marine militaire a 11 petits réacteurs nucléaires atomiques en fonctionnement en 2021 : 4 dans les SNLE, Sous-Marins Nucléaires Lanceurs d'Engins, 6 dans les SNA, Sous-marins Nucléaires d'Attaque, et 2 dans le porte-avion. Ce sont des réacteurs K-15 Technicatome eau pressurisée de 150 MWth (la partie du sous-marin strictement dédiée au réacteur, découpée à la fin, pèse environ 700 tonnes).

Sont en construction et prévus six nouveaux SNA (budget annoncé € 9,1 milliards). Sont décidés quatre nouveaux SNLE. Est décidé un nouveau porte-avion. Soit 12 nouveaux futurs petits réacteurs de type K-22, eau pressurisée 220 MWth.

Lorsque ceux en fonctionnement seront mis à la retraite (2040-50 pour les derniers), Cherbourg dans sa zone militaire dite Homet, sera lieux d'accueil de 18 de ces petits réacteurs nucléaires en attente d'une diminution de la radioactivité.

En effet il s'y trouve déjà six en attente de démantèlement : issus de 6 SNLE, et un des SNA. C'est une aire d'entreposage (à 2,7 km du centre hospitalier de la ville qui est pour le Cotentin) classée nucléaire de base secrète.

Aucun de ces réacteurs atomiques de la marine n'a encore été complètement démantelé. La tranche réacteur découpée en 1993 du *redoutable* est entrée dans sa longue attente de baisse de radioactivité avant qu'on puisse y toucher, « pour une durée de l'ordre de quelques dizaines d'années » (ce qui semble vouloir dire 50 ans si tout va bien).

La Marine a aussi 3 petits réacteurs atomiques à terre : le PAT (Prototype A Terre), le CAT (Chaudière avancée) et le RES (Réacteur d'Essai au Sol).

Il y a à Cadarache l'installation d'entreposage *Cascade* : 315 puits métalliques verticaux contenant des combustibles usés de ces réacteurs de propulsion atomique de la marine militaire.